

L'an Deux Mille Dix Sept, le Dix Sept Février à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 9 février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Philippe MELOT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Isabelle TEIXEIRA, Madame Nadine PERUSIN, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Monsieur Franc CHAMPOU.

Absente excusée : Madame Marie-Louise MARGAT

Procurations : Monsieur Julien VANIERE à Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT à Madame Marlies CABANEL, Monsieur Bruno PICARD à Monsieur Franck DUVAL, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF à Monsieur Franc CHAMPOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA.

2017-1 COOPERATION INTERCOMMUNALE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir et les nouveaux statuts présentés.

2017-2 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS - CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création un poste d'adjoint administratif, cadre d'emploi des adjoints administratifs échelle C1, à temps complet, affecté au service Police municipale – Domaine public de la commune.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-3 AFFECTATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS CANTONAL - CONSEIL DEPARTEMENTAL 2016-2020

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les 3 projets exposés et décide d'affecter pour 2016, les financements tel que proposés :

OPERATIONS	COUT D'OBJECTIF H.T	TAUX	FINANCEMENT CONTRAT D'OBJECTIFS CANTONAL
Tennis couvert	321 540,00	25%	80 835,00
Chapelle des Pénitents blancs	182 546,50	25%	45 636,63
Ecole Le Pignol	699 290,00	20%	139 858,00

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2017 et il autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

2017-4 DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017- SECURISATION DES ECOLES

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de sécurisation des écoles exposé et le plan de financement tel que proposé :

DEPENSE		RECETTES	
Libellés	Montant HT	Libellés	Montant HT
TRAVAUX	88 000,00	DETR 2017 (40%)	35 200,00
		AUTOFINANCEMENT	52 800,00
TOTAL	88 000,00	TOTAL	88 000,00

Il sollicite l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 40%.

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2017 et il autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

2017-5 DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017- AMENAGEMENT ECOLE DU PIGNOL

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de l'école Le Pignol exposé et le plan de financement tel que proposé :

DEPENSE		RECETTES	
Libellés	Montant HT	Libellés	Montant HT
Travaux	559 430,00	DETR 2017	257 012,00
Ingénierie	83 100,00	CONTRAT D'OBJECTIFS CANTONAL 2016/2020	139 858,00
		AUTOFINANCEMENT	245 660,00
TOTAL	642 530,00	TOTAL	642 530,00

Il sollicite l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 40%.

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2017 et il autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

2017-6 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : Mme Anick LE GOFF), décide d'allouer au gardien désigné par arrêté municipal, l'indemnité de gardiennage des églises communales au taux maximum revalorisé par circulaire du Ministre de l'Intérieur.

Il rappelle que cette indemnité sera fixée, conformément à la réglementation, en fonction du lieu de résidence du gardien.

Il que les crédits seront inscrits aux Budgets Primitifs correspondants.

2017-7 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – LOCATION DE SALLES ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à partir du 1^{er} Mars 2017, les tarifs journaliers TTC de location des salles municipales sportives ainsi qu'il suit :

→ Dojo du Collège avec tatamis	120 €
→ Grande salle du gymnase de La Canéda	
• sans tatamis	150 €
• avec tatamis	200 €
→ Salle de danse du gymnase	80 €
→ Dojo du gymnase	80 €
→ Salle d'Evaison Fitness	80 €

2017-8 ANIMATION DU PATRIMOINE – PRESENTATION DES PROJETS 2017 EN VUE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dépenses d'animations au titre de l'année 2017 dans le cadre de l'opération « Ville d'Art et d'Histoire ».

Il approuve le plan de financement indiqué :

Recettes		Dépenses	
Etat (DRAC)	5 000 €		
Ateliers payants	1 000 €		
Commune de Sarlat	34 460 €		
TOTAL	40 460 €	TOTAL	40 460 €

Il sollicite de la DRAC une subvention de 5 000 € afin de cofinancer à hauteur de 12,4 % le coût total de l'opération.

Il dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-9 REVISION A MODALITES SIMPLIFIEES N°1 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ARRETE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARLAT PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de révision à modalité simplifiée n°1.

Il dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et à la mairie de Sarlat-La Canéda.

2017-10 REVISION A MODALITES SIMPLIFIEES N°2 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ARRETE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARLAT PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de révision à modalité simplifiée n°2.

Il dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et à la mairie de Sarlat-La Canéda.

2017-11 ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT BORNE ECLAIRAGE LOTISSEMENT LES MARECHAUX

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.015,57 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 423,15 €.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2017-12 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LE PARI

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de personnel municipal au bénéfice du PARI tout au long de l'année scolaire.

Il approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il donne son accord pour la facturation de cette mise à disposition qui s'élève pour 2016 à 17 712, 94 €.

Il décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 17 712, 94 €.

COMMUNICATION

Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *MAPA – Construction de sanitaires publics, place de la Grande Rigaudie*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

L'an Deux Mille Dix Sept, le Trois Mars à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Philippe MELOT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Isabelle TEIXEIRA, Madame Nadine PERUSIN, Madame Carole DELBOS, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL.

Procurations : Monsieur Franck DUVAL à Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Julien VANIERE, Monsieur Bruno PICARD à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Sophie KERVAUT à Madame Marie-pierre VALETTE, Monsieur Romain BONDONNEAU à Madame Véronique LENOEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE

2017-13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET 2016			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	18 391 324.34 €	19 474 964.52 €	+ 1 083 640.18 €
Investissement	7 666 810.44 €	6 845 215.27 €	- 821 595.17 €
REPORT 2015			
Fonctionnement		1 449 905.64 €	+ 1449 905.64 €
Investissement	1 255 895.97 €		- 1 255 895.97 €
RESULTAT CUMULE 2016			
Fonctionnement	18 391 324.34 €	20 924 870.16 €	+ 2 533 545.82 €
Investissement	8 922 706.41 €	6 845 215.27 €	- 2 077 491.14 €
		TOTAL	+ 456 054.68 €
RESTES A REALISER 2016			
Investissement	1 076 950.00 €	973 350.00 €	- 103 600.00 €
		RESULTAT GLOBAL 2016	+ 352 454.68 €

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chapitres Articles/Fonctions	Libellés	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
Opération 1 : Hôtel de ville		2 195.40 €	
2051-020-00000001	Concessions et droits similaires	2 880.00 €	
Opération 2 : Ateliers Municipaux		53 892.39	97 830.00 €
2158-020-00000002	Autre Matériel	126.73	
2184-020-000000023	Mobilier	4 334.95 €	
2313-020-00000002	Constructions	49 430.71 €	
1313-020-00000002	Départements		68 380.00 €
1331-020-00000002	Dotations équipements des territoires ruraux transf.		29 450.00 €
Opération 3 : Bâtiments Communaux		398 568.05 €	68 475.00 €
2158-020-00000003	Autre Matériel	1 059.96 €	
2313-020-00000003	Constructions	397 508.09 €	
1311-020-00000003	Etat et établissements nationaux		56 475.00 €
1313-020-00000003	Départements		6 000.00 €
1331-020-00000003	Dotations équipements des territoires ruraux transf.		6 000.00 €
Opération 5 : Économie d'énergie		2 353.03 €	
2313-020-00000005	Constructions	2 353.03 €	
Opération 7 : Bâtiments Scolaires		10 680.18 €	
2051-212-00000007	Concessions et droits similaires	999.00 €	
2313-211-00000007	Constructions	3 984.00 €	
2313-212-00000007	Constructions	5 697.18 €	
Opération 11 : Chapelle Pénitents Blancs		3 600.00 €	
2313-324-00000011	Constructions	3 600.00 €	
Opération 17 : Tennis Madrazès		16 249.80 €	45 015.00 €
2313-412-00000017	Constructions	16 249.80 €	
1331-412-00000017	Dotations équipements des territoires ruraux transf.		45 015.00 €
Opération 18 : Piscine municipale			21 985.00 €
1313-413-00000018	Départements		21 985.00 €
Opération 19 : Centre aéré		345.00 €	
2051-421-00000019	Concessions et droits similaires	345.00 €	
Opération 21 : Bâtiment Porret		17 508.00 €	
2313-020-000000212	Constructions	17 508.00 €	
Opération 22 : Stationnement – Mobilier urbain – Droits Place		130 738.20 €	90 835.00 €
215780-821-00000022	Vidéo protection	78 015.94 €	
215781-821-00000022	Acquisition mâts drapeaux	47 550.26 €	
215783-821-00000022	Acquisition matériel de stationnement	5 172.00 €	
1311-821-00000022	Etat et établissements nationaux		38 695.00 €
1331-821-00000022	Dotations équipements des territoires ruraux transf.		52 140.00 €
Opération 24 : Éclairage Public		82 691.59 €	
2315-814-00000024	Installations	82 691.59 €	
Opération 25 : Signalisation routière		1 575.07 €	
21578-821-00000025	Divers	1 575.07 €	
Opération 26 : Voirie et Routes		33 336.24 €	37 090.00 €
2112-822-00000026	Terrains de voirie	1 241.88 €	

2315-822-00000026	Installations	32 094.36 €	
1323-822-00000026	Départements		37 090.00 €
Opération 34 : Redynamisation du centre ville			300 000.00 €
1323-824-00000034	Départements		300 000.00 €
Opération 40 : Maison de La Boétie		22 276.80 €	
2313-324-00000040	Constructions	22 276.80 €	
Opération 46 : Réhabilitation du secteur sauvegardé		296 062.25 €	312 120.00 €
2315-824-00000046	Installations techniques	296 062.25 €	
1321-824-00000046	Etat et établissements nationaux		71 430.00 €
1323-824-00000046	Départements		227 050.00 €
1341-824-00000046	Dotations équipements des territoires ruraux transf		13 640.00 €
Opération 47 : Petite Enfance		4 878.00 €	
2051-644-00000047	Concessions et droits similaires	4 878.00 €	
TOTAUX		1 076 950.00 €	973 350.00 €

2017-14 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE EAU
Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

Il constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<u>EXECUTION DU BUDGET 2016</u>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	241 241.29 €	396 839.69 €	+ 155 598.40 €
Investissement	334 499.92 €	50 987.50 €	- 283 512.42 €
<u>REPORT 2015</u>			
Exploitation		+ 184 737.80 €	+ 184 737.80 €
Investissement		+ 333 558.25 €	+ 333 558.25 €
<u>RESULTAT CUMULE 2016</u>			
Exploitation	241 241.29 €	581 577.49 €	+340 336.20 €
Investissement	334 499.92 €	384 545.75 €	+ 50 045.83 €
		TOTAL	+390 382.03 €
<u>RESTES A REALISER 2016</u>			
Investissement	62 999.72 €		- 62 999.72 €
<u>EXCEDENT GLOBAL 2016</u>			327 382.31 €

2017-15 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE**ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

Il constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<u>EXECUTION DU BUDGET 2016</u>			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	773 001.09 €	552 657.61 €	- 220 343.48 €
Investissement	1 890 039.37 €	2 181 931.70 €	+ 291 892.33 €
<u>REPORT 2015</u>			
Exploitation		748 117.64 €	+ 748 117.64 €
Investissement	87 272.89 €		- 87 272.89 €
<u>RESULTAT CUMULE 2016</u>			
Exploitation	773 001.09 €	1 300 775.25 €	+ 527 774.16 €
Investissement	1 977 312.26 €	2 181 931.70 €	+ 204 619.44 €
			+ 732 393.60 €
<u>RESTES A REALISER 2016</u>			
Investissement	136 303.85 €		- 136 303.85 €
<u>EXCEDENT GLOBAL 2016</u>			+ 596 089.75 €

2017-16 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE POLE**EMPLOI**

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

Il constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<u>EXECUTION DU BUDGET 2016</u>			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	31 703.14 €	51 464.69 €	+ 19 761.55 €
Investissement	40 901.30 €	31 017.12 €	- 9 884.18 €

<u>REPORT 2015</u>			
Exploitation	0.00 €	97 676.04 €	+ 97 676.04 €
Investissement	4 018.12 €	0.00 €	- 4 018.12 €
<u>RESULTAT CUMULE 2016</u>			
Exploitation	31 703.14 €	149 140.73 €	+ 117 437.59 €
Investissement	44 919.42 €	31 017.12 €	- 13 902.30 €
TOTAL			+ 103 535.29 €
<u>EXCEDENT GLOBAL 2016</u>			+ 103 535.29 €

2017-17 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

Il constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<u>EXECUTION DU BUDGET 2016</u>			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	20 107.55 €	110 123.74 €	+ 90 016.19 €
Investissement	14 039.29 €	33 928.69 €	+ 19 889.40 €
<u>REPORT 2015</u>			
Exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	102 834.61 €	0.00 €	- 102 834.61 €
<u>RESULTAT CUMULE 2016</u>			
Exploitation	20 107.55 €	110 123.74 €	+ 90 016.19 €
Investissement	116 873.90 €	33 928.69 €	- 82 945.21 €
TOTAL			+ 7 070.98 €
<u>EXCEDENT GLOBAL 2016</u>			+ 7 070.98 €

2017-18 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

Il constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<u>EXECUTION DU BUDGET 2016</u>			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	830 052.89 €	872 838.42 €	+ 42 785.53 €
Investissement	690 032.32 €	699 554.71 €	+ 9 522.39 €
<u>REPORT 2015</u>			
Exploitation	54 741.61 €		- 54 741.61 €
Investissement		41 817.50 €	+ 41 817.50 €
<u>RESULTAT CUMULE 2016</u>			
Exploitation	884 794.50 €	872 838.42 €	- 11 956.08 €
Investissement	690 032.32 €	741 372.21 €	+ 51 339.89 €
		TOTAL	+ 39 383.81 €
<u>EXCEDENT GLOBAL 2016</u>			+ 39 383.81 €

2017-19 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 : VILLE, EAU ASSAINISSEMENT, POLE EMPLOI, EGLISE SAINTE MARIE ET CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution des Budgets 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dit que les restes à réaliser en recettes d'investissement portés aux Comptes Administratifs 2016 constituent des recettes certaines qui peuvent être supérieures aux prévisions budgétaires.

Il déclare que les Comptes de Gestion relatifs aux budgets Commune, Eau, Assainissement, Pôle Emploi, Église Sainte Marie et Centre Culturel et de Congrès dressés, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2017-20 BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport présenté :

DECISIONS –ACQUISITIONS

N° de délibération	Nature, Surface	Références cadastrales	Situation	Nom du cédant	Conditions financières
2016-97	Terrain	DO 204	Rue Charles Péguy	Consorts LEMONNIER	15 €
2016-95	Terrain	AV 101	Rue Notre Dame de Temniac	Madame ROQUE	10 000 €
2016-148	Terrain	BM 481	Impasse des Clarisses	Propriété GARRIGOU	15 €

DECISIONS – CESSIONS

N° de délibération	Nature, Surface	Références cadastrales	Situation	Nom de l'acquéreur	Conditions financières
2016-145	Foyer Logement du Plantier			CIAS Sarlat-Périgord Noir	400 000 €
2016-143	Terrain		Rue des Troubadours Cairels	Association St Michel	500 €
2016-101	Chemin		Pré de Cordy	CCSPN	15 €
2016-100	Chemin		Lieu Dit La Borie	Madame De Gérard	15 €
2016-98	Terrain	AI452	Prends toi garde	Madame Burg	1.52 €/m ²

REALISATIONS – ACQUISITIONS

N° de délibération	Nature, Surface	Références cadastrales	Situation	Nom du cédant	Conditions financières
2015-120-A	Terrain	AT165 AT298 AT294	La Bonde de l'Etang	GEANTY	15€
2015-86-A	Terrain	BD582 BD581 BD583	La Brande Sud	COLLANGE	15€
2015-09-A	Terrain	DL52	Route du Sudalissant	RINGOOT	500 €

REALISATIONS – CESSIONS

N° de délibération	Nature, Surface	Références cadastrales	Situation	Nom de l'acquéreur	Conditions financières
2015-120-A	Terrain	AT155 AT145	La Bonde de l'Etang	GEANTY	15€
2013-188-A	Terrain	DI84	Route de la Giragne	MILLAC	15€
2013-188-A	Terrain	DI83	Route de la Giragne	VOISIN	15€
2015-86-A	Terrain	BD587 BD585	La Brande Sud	COLLANGE	15€
2016-98-A	Terrain	AI453	Font d'Estaing	BURG	220.40 €

2017-21 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal ayant débattu des orientations budgétaires 2017, il dit que les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été appliquées pour le budget de l'exercice 2017.

2017-22 INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS – EVOLUTION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rapporteur : M. MELOT

Il y a donc lieu de modifier les délibérations n°2016-69 du 23 septembre 2016 et n°2014-18 du 11 avril 2014 en ce sens, de la manière suivante :

« Les mentions relatives à l'indice brut 1015 sont supprimées et remplacées par l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale sans autre modification que celle-ci ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la délibération du 23 septembre 2016 telle qu'énoncée.

Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-23 OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT exercice 2017 - OPERATION « ESPACES VERTS »

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un crédit de 25 000 € à l'opération 33 « espaces verts ».

Il autorise Monsieur le Maire à exécuter les dépenses dans la limite de ce crédit et s'engage à reprendre au budget primitif 2017 du budget général ces crédits.

2017-24 VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Monsieur Jean-Fred DROIN), soutient le manifeste de l'Association des Maires de France.

Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- MAPA – Réhabilitation des anciens studios d'Itinérance en bureaux, place Marc Busson
- MAPA – Construction d'un court de tennis à Madrazès

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

L'an Deux Mille Dix Sept, le Dix Avril à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 3 avril, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Philippe MELOT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

Procurations : Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE à Monsieur Franck DUVAL, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Véronique LENOEL à Monsieur Romain BONDONNEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA

2017-25 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal prend acte de l'élection de Monsieur Olivier THOMAS au sein du Conseil Municipal au lieu et place de Monsieur Bruno PICARD.

Il dit que Monsieur Olivier THOMAS se substituera à Monsieur Bruno PICARD dans toutes les commissions dont ce dernier faisait partie.

Il dit qu'il est procédé à son inscription au tableau municipal.

2017-26 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATIONS DE POSTES

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des postes ci-dessous et autorise la modification correspondante du tableau des effectifs :

↳ un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, cadre d'emploi des adjoints administratifs échelle C2, à temps complet, affecté au service état civil, à compter du 1^{er} mai 2017 ;

↳ un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, cadre d'emploi des adjoints administratifs échelle C2, à temps complet, affecté au service communication, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-27 **PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU DISPOSITIF DES ASTREINTES**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'application du dispositif des astreintes et indemnités d'intervention :

Nature de l'astreinte et montants de l'indemnisation :

L'astreinte de semaine vise à assurer la maintenance des dispositifs techniques des espaces de stationnement payants et la relation directe avec les usagers durant toute l'année.

A- Indemnité d'astreinte d'exploitation (décret n° 2015-415 du 14 avril 2015) :

PERIODE D'ASTREINTE	TAUX D'INDEMNISATION Filière technique	TAUX D'INDEMNISATION Autres filières
Semaine complète	159.20 €	149.48 €
Du lundi matin au vendredi soir (période continue)	40.20 €	45 €
Du vendredi soir au lundi matin	116.20 €	109.28 €
Une nuit entre le lundi et le samedi (inférieure à 10H)	8.60 € (si inférieure à 10 H) 10.75 € (si supérieure à 10H)	10.05 €
Samedi ou journée de récupération	37.40 €	34.85 €
Dimanche ou jour férié	46.55 €	43.38 €

B- Indemnisation du temps d'intervention pendant une astreinte :

Autres filières (arrêté ministériel du 3 novembre 2015 article 1) : l'indemnisation des interventions est fixée par les textes comme suit :

PERIODE	INDEMNITE HORAIRE
Un jour de semaine	16 €
Un samedi	20 €
Une nuit	24 €
Un dimanche ou jour férié	32 €

Il dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2017 et suivants.

Il dit que les revalorisations réglementaires qui pourront intervenir s'appliqueront automatiquement.

Il dit que le présent dispositif se substitue à toute délibération antérieure portant sur les modalités de mise en œuvre des astreintes pour les agents du service Police municipale – domaine public.

2017-28 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA MISSION LOCALE DU PERIGORD NOIR

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un agent placé sur le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, à temps complet, au bénéfice de la Mission Locale du Périgord Noir.

Il autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1^{er} avril 2017 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2018.

2017-29 PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des postes d'agents contractuels tels que décrits ci-dessous pour l'exercice 2017 :

- 1) 19 emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation (2 emplois au Centre de Loisirs Maternel, 16 emplois au Centre Aéré du Ratz-Haut, 1 emploi à l'ascenseur panoramique) ;
- 2) 38 emplois saisonniers d'Adjoint Technique (15 emplois aux services techniques, 2 emplois au service restauration/ Centre aéré du Ratz-Haut, 4 emplois au service entretien des locaux / Centre aéré du Ratz-Haut, 6 emplois à la piscine municipale, 1 emploi au service affaires scolaires, 10 emplois aux toilettes publiques) ;
- 3) 4 emplois saisonniers d'Adjoint d'Administratif (1 emploi au service Police Municipale - Domaine Public, 3 emplois aux expositions) ;
- 4) 2 emplois saisonniers d'Educateur des Activités Physiques et Sportives.

Il autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels et à signer les contrats de travail. Il dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-30 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET GENRAL

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- ↳ 2 077 491.14 € au compte D001 en dépenses d'investissement
- ↳ 2 181 091.14 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2016
- ↳ 352 454.68 € au compte R002 en recettes de fonctionnement

2017-31 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- ↳ 50 045.83 € au compte R001 en recettes d'investissement
- ↳ 327 382.31 € au compte R002 en recettes d'exploitation
- ↳ 12 953.89 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement

2017-32 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- ↳ 204 619.44 € au compte R001 en recettes d'investissement
- ↳ 527 774.16 € au compte R002 en recettes d'exploitation

2017-33 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- ↳ 82 945.21 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2016
- ↳ 7 070.98 € au compte R002 en recette d'exploitation

2017-34 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE POLE EMPLOI

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- ↳ 13 902.30 € au compte 1068, pour couvrir le déficit d'investissement
- ↳ 103 535.29 € au compte R002 en recettes d'exploitation

2017-35 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- ↳ 51 339.89 € à l'article R001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- ↳ 11 956.08 € à l'article D002, Résultat de fonctionnement reporté

20167-36 FISCALITE – TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 contre : M. BONDONNEAU , Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), dit que les taux ci-dessous fixés seront portés au cadre II – 2, colonne 10 de l'état n° 1259 intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 » :

- | | |
|---------------------|----------|
| - TAXE D'HABITATION | 13,59 % |
| - FONCIER BATI | 41,74 % |
| - FONCIER NON BATI | 165,62 % |

2017-37 FINANCEMENT DU BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRESRapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la participation financière du budget général au budget annexe Centre Culturel et de Congrès.

Il dit que le montant nécessaire à l'équilibre global du budget annexe Centre Culturel est enregistré au compte 67441 « subventions de fonctionnement exceptionnelle aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière ».

2017-38 BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET GENERALRapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 contre : M. BONDONNEAU , Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), dit que le Budget Primitif a été voté chapitre par chapitre, en fonctionnement et par opération en investissement.

Il dit que les subventions versées aux associations ont été votées selon le tableau d'affectation annexé au budget.

<u>Budget Général</u>		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
VOTE	19 851 000.00 €	19 498 545.32 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	352 454.68 €
TOTAL SECTION EXPLOITATION	19 851 000.00 €	19 851 000.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	5 799 558.86 €	7 980 650.00 €
RESTES A REALISER N-1	1 076 950.00 €	973 350.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 077 491.14 €	0.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	8 954 000.00 €	8 954 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	28 805 000.00 €	28 805 000.00 €

2017-39 BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE EAURapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif Eau a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement avec les chapitres « Opérations d'Equipement »

Budget Annexe « Eau »		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	725 000.00 €	397 617.69 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	327 382.31 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	725 000.00 €	725 000.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	530 000.28 €	542 954.17 €
RESTES A REALISER N-1	62 999.72 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	50 045.83 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	593 000.00 €	593 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	1 318 000.00 €	1 318 000.00 €

2017-40 **BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 contre : M. BONDONNEAU , Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), dit que le Budget Primitif Assainissement a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement avec les chapitres « Opérations d'Équipement ».

Il décide le reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe assainissement vers le budget général pour un montant de 400 000.00 €.

Il dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 du budget annexe assainissement compte 672 « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement » et au budget général, compte 7561 « excédents reversés par les régies dotées de la seule autonomie financière ».

Budget Annexe « Assainissement »		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	1 083 000.00 €	555 225.84 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	527 774.16 €
TOTAL SECTION EXPLOITATION	1 083 000.00 €	1 083 000.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	655 696.15 €	587 380.56 €
RESTES A REALISER N-1	136 303.85 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	204 619.44 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	792 000.00 €	792 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	1 875 000.00 €	1 875 000.00 €

2017-41 BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Eglise Sainte Marie » a été voté par chapitre en section d'exploitation et d'investissement.

<u>Budget Annexe « Ste Marie »</u>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	56 000.00 €	48 929.02 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	7 070.98 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	56 000.00 €	56 000.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	35 054.79 €	118 000.00 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	82 945.21 €	0.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	118 000.00 €	118 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	174 000.00 €	174 000.00 €

2017-42 BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE POLE EMPLOI[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Pôle Emploi » a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement ».

<u>Budget Annexe « Pôle Emploi »</u>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	103 535.29 €	0.00 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	103 535.29 €
TOTAL SECTION EXPLOITATION	103 535.29 €	103 535.29 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	93 497.70 €	107 400.00 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	13 902.30 €	0.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	107 400.00 €	107 400.00 €
TOTAL DU BUDGET	210 935.29 €	210 935.29 €

2017-43 BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Centre Culturel et de Congrès » a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement.

Budget Annexe « Centre Culturel & de Congrès »		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	886 543.92 €	898 500.00 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	11 956.08 €	0.00 €
TOTAL SECTION EXPLOITATION	898 500.00 €	898 500.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	181 315.00 €	129 975.11 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	51 339.89 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	181 315.00 €	181 315.00 €
TOTAL DU BUDGET	1 079 815.00 €	1 079 815.00 €

2017-44 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL – FISAC – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi des subventions suivantes :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant des travaux éligibles €HT	Conseil Régional	FISAC	Subvention communale
SL Elec.	Travaux de façade et aménagement de bureaux	26 003	-	3 000	3 000
EURL Richard	Modernisation de l'établissement : équipement confort et sécurité	20 976.51	-	2 847	2 847
SAS Byblos « Le Bacchus »	Travaux et modernisation intérieure de l'établissement	23 000	-	3 000	3 000
SARL Béranso "Chez Antoine"	Travaux et modernisation intérieure de l'établissement	30 000	1 343.70	3 000	1 656.30

Il dit que les crédits sont prévus aux budgets et que la collectivité versera la contrepartie FISAC du montant équivalent aux subventions communales, départementales et régionales.

2017-45 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – LOCATION DE SALLES, GALERIES ET ENFEUS

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à partir du 1^{er} Avril 2017, les tarifs des locations des galeries d'exposition, des salles municipales et des enfeus conformément aux tableaux et conditions définies comme suit :

LOCATION DES GALERIES D'EXPOSITION

Galerie MALRAUX	
Période d'exposition	Tarifs TTC 2017
Du 14 au 27 Avril	200 €
Du 02 au 15 Mai	220 €
Du 19 Mai au 1 ^{er} Juin	220 €
Du 02 au 15 Juin	270 €
Du 16 au 29 Juin	270 €
Du 30 Juin au 12 Juillet	350 €
Du 13 au 27 Juillet	350 €
Du 28 Juillet au 10 Août	350 €
Du 11 au 24 Août	350 €
Du 25 Août au 07 Septembre	300 €
Autres périodes (la quinzaine)	180 €

Galerie LA BOÉTIE	
Période d'exposition	Tarifs TTC 2017
Du 14 au 27 Avril	200 €
Du 02 au 15 Mai	220 €
Du 19 Mai au 1 ^{er} Juin	220 €
Du 02 au 15 Juin	270 €
Du 16 au 29 Juin	270 €
Du 30 Juin au 12 Juillet	350 €
Du 13 au 27 Juillet	350 €
Du 28 Juillet au 10 Août	350 €
Du 11 au 24 Août	350 €
Du 25 Août au 07 Septembre	300 €
Autres périodes (la quinzaine)	180 €

<u>Galerie PLAMON – Salle 1</u>	
Période d'exposition	Tarifs TTC 2017
La quinzaine	300 €
<u>Galerie PLAMON – Salle 2</u>	
Période d'exposition	Tarifs TTC 2017
La quinzaine	400 €
EXPOSITIONS A L'ANCIEN ÉVÊCHÉ	
<u>Autres expositions associatives :</u>	
Salle Molière	600€ pour 2 semaines
Salle Saint Exupéry	300€ pour 2 semaines
Salle Tarde	300€ pour 2 semaines

LOCATION DES SALLES DE L'ANCIEN EVECHE EN DEHORS DES EXPOSITIONS

<u>Dénomination</u>	<u>Type de Location</u>	<u>Tarifs 2017 TTC</u>
Salle Molière	Récréative - Journalier	210,00 €
	Simple réunion	120,00 €
Salle Saint-Exupéry	Tarif journalier	110,00 €
Salle Jean Tarde	Tarif journalier	60,00 €
Salle Molière Salle Saint Exupéry	Forfait	280,00 €
Salles de l' Ancien Evêché (3)	Forfait	350,00 €

LOCATION DES ENFEUS

Groupes, Troupes et Associations Sarladaises	
	FORFAIT 2017 TTC
Mise à disposition d'un éclairage simple et d'un technicien	100 €
Son Option 1 – Avec un technicien – Diffusion simple	225 €
Son Option 2 – Avec un technicien – Diffusion avec retour	350 €
Matériel de Lumière – Option 3 – avec deux techniciens	350 €
Groupes, Troupes et Associations Extérieures	
Matériel de Lumière, diffusion son avec retour et deux techniciens	600 €

- *Les associations sarladaises bénéficieront de la gratuité des salles de l'Ancien Evêché pour toute manifestation à but non lucratif, une fois par an, sous réserve de la disponibilité des salles.*
- *Une majoration de 100 € sera appliquée lorsque la Mairie fournit la prestation SSIAP (Service Sécurité Incendie Assistance aux Personnes).*

2017-46 ANIMATION DU PATRIMOINE - RECONSTITUTION HISTORIQUE DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE : MODALITES D'ORGANISATION ET D'HEBERGEMENT

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dépenses de l'opération « Reconstitution historique ».

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association le Relais de l'Empire et à signer la convention avec le Conseil Départemental au sujet de l'hébergement des musiciens.

Il dit que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-47 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AVANT ENQUETE PUBLIQUE POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DE LA RESIDENCE MONTAIGNE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer l'enquête publique en vue de l'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux de la résidence Montaigne.

Il autorise Monsieur le Maire à lancer cette procédure et signer tous les documents à intervenir.

Il dit que cette opération ne se fera qu'après les conclusions du Commissaire enquêteur d'une part et d'autre part, après la production des plans de récolement des réseaux et la réfection des revêtements consécutive aux travaux du réseau gaz.

Il dit que cette acquisition se fera moyennant le prix forfaitaire global de 15 €, que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune et désigne le cabinet AGEFAUR pour l'établissement du document d'arpentage.

2017-48 STATIONNEMENT - ZONAGE ET MODALITES TARIFAIRES

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), décide de modifier les zones de stationnement payant et leurs dispositions tarifaires comme indiqué ci-dessous :

Institution des zones de stationnement payant et dispositions tarifaires :

Monsieur le Maire propose de redéfinir les zones de stationnement en supprimant la zone rouge et en modifiant les zones existantes :

- Zone « VERTE » : zone de stationnement dite « commerces de proximité » comprenant les rues commerçantes que sont l'avenue Thiers, le rue de la République, l'avenue Gambetta, les rues Louis Mie et Sirey ;
- Zone « ORANGE » : zone intermédiaire correspondant à la ceinture élargie des boulevards (Boulevard Henri Arlet, Rue des Ecus, Rue Jean-Joseph Escande, Boulevard Nessmann, Rue du 8 mai 1945, Boulevard Eugène Leroy et Boulevard Voltaire) et aux parkings situés à proximité (Place Salvador Allende, Place de la Bouquerie, Place de la Petite Rigaudie, Place Pierre-Paul Grassé, Place Pasteur et Place Maurice Albe) ;
- Zone « JAUNE » : Zone éloignée incluant l'avenue du Général de Gaulle, la Place du 19 mars 1962 et la Place Sundhouse ;
- Zone « CAMPING-CARS » : Place Flandre Dunkerque 1940 et Place des Anciens Combattants de l'AFN.

ZONE VERTE	
Avenue Thiers - Rue de la République - Avenue Gambetta Rue Sirey - Rue Louis Mie	
DUREE	TARIFS
1H00	1 €

ZONE ORANGE		
Boulevard Henri Arlet - Rue des Ecus - Rue Jean-Joseph Escande Boulevard Nessmann - Place Salvador Allende - Place de la Bouquerie Rue du 8 mai 1945 - Boulevard Eugène Leroy - Place Pierre-Paul Grassé Boulevard Voltaire - Place de la Petite Rigaudie		
1 ^{er} avril au 31 octobre		1 ^{er} novembre au 31 mars
DUREE	TARIFS	
0H30	1,00 €	Gratuit
1H00	1,60 €	Gratuit
1H30	2,70 €	Gratuit
2H00	3,80 €	Gratuit
3H00	5,50 €	Gratuit

Place Pasteur & Place Maurice Albe			
1 ^{er} avril au 31 octobre		1 ^{er} novembre au 31 mars	
DUREE	TARIFS	DUREE	TARIFS
0H30	1,00 €	0H30	0,30 €
1H00	1,60 €	1H00	0,60 €
1H30	2,70 €	1H30	1 €
2H00	3,80 €	2H00	1,50 €
3H00	5,50 €	3H00	2 €

ZONE JAUNE	
Avenue du Général de Gaulle - Place du 19 mars 1962 - Place Sundhouse	
15 juin au 15 septembre	
DUREE	TARIFS
4H00	3 €
7H00	5 €

ZONE CAMPINGS – CARS
Place Flandre Dunkerque 1940 Place des Anciens Combattants de l'AFN
1 ^{ière} heure gratuite
7,00 € → 24h00
2,00 € → 100 litres d'eau
2,00 € → 1h00 d'électricité (230 V)

Institution de tarifs préférentiels en faveur de certaines catégories d'usagers :

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2333-87 du CGCT précité permet à l'organe délibérant de prévoir une tarification spécifique pour certaines catégories d'usagers et notamment les résidents.

Il souhaite maintenir le dispositif en faveur des résidents précédemment institué par l'assemblée en modifiant ses modalités afin d'étendre la zone de résidence, de déterminer la zone de stationnement autorisée et de fixer les tarifs.

Il propose donc de définir la zone de résidence pour tenir compte de la configuration particulière du secteur sauvegardé et de certaines rues qui limite les possibilités de stationnement des habitants à proximité immédiate de leur lieu de résidence.

Les habitants résidents dans le secteur sauvegardé, de part et d'autre des boulevards Voltaire, Leroy, Nessmann, Arlet, rue du 8 mai 1945, place Pierre-Paul Grassé, rue des Ecus, place de la Bouquerie, place Salvador Allende, rue Jean Jaurès jusqu'à l'intersection avec la rue Jean Moulin, rue du Collège et rue Jean-Joseph Escande pourront bénéficier du forfait « résident » rattaché à la zone « orange » de stationnement.

Les habitants résidents sur l'avenue du Général de Gaulle et la rue de la Calprenède pourront bénéficier du forfait « résident » rattaché à la zone « jaune » de stationnement.

Monsieur le Maire propose de fixer le forfait « résident » sur la base d'un tarif de 1 € pour 1 jour, 30 € mensuel ou 90 € trimestriel (décompte de 30 ou 90 jours consécutifs à compter de la souscription non reportable d'une année sur l'autre).

Il propose également de prévoir un tarif préférentiel de 5 € par jour et par véhicule au profit des professionnels mobiles des travaux publics et du bâtiment afin de leur permettre de stationner lors de leurs interventions à domicile sur les zones orange et jaune à l'exclusion de la zone verte de stationnement.

Monsieur le Maire souligne que l'institution de ce tarif permettra de répondre aux contraintes de stationnement que rencontrent de nombreux professionnels en centre-ville notamment en saison touristique pour des dépannages, opérations de maintenance d'urgence ou plus généralement des interventions ponctuelle d'une durée limitée. Cette disposition ne concerne donc pas les chantiers de travaux au titre des autorisations d'urbanisme donnant lieu à réservation de l'occupation du domaine public qui ne revêtent pas les caractéristiques d'une intervention ponctuelle d'une durée limitée et restent soumis aux droits de voirie.

Monsieur le Maire précise que ces nouvelles dispositions seront accompagnées de la mise en place de nouveaux modes de paiements destinés à faciliter la vie des sarladais et de tous les usagers du stationnement à Sarlat. En plus de la généralisation du paiement par carte bancaire et sans contact, une solution dématérialisée avec l'application « whoosh » permettra de gérer son temps de stationnement et de régler sa redevance par téléphone.

Le Conseil municipal approuve l'institution des tarifs préférentiels au profit des résidents et des professionnels du bâtiment et des travaux publics comme indiqué ci-dessus.

Il annule et remplace par la présente délibération, l'ensemble des délibérations prises jusqu'à ce jour concernant le stationnement payant sur la commune de Sarlat.

Il dit que ces dispositions entreront en vigueur au 1^{er} juin 2017.

2017-49 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - REMISE DE 10 % AU TITRE DES TERRASSES ANNUELLES DES CAFES, BARS ET RESTAURANTS

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une remise de 10% sur le montant de la redevance au bénéfice des titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public au titre des terrasses et qui auront satisfait à la condition suivante : fermeture au maximum 5 semaines sur la période allant du 1^{er} septembre de l'année précédente au 31 août de l'année de facturation.

Il dit que cette mesure s'appliquera sur le 3^{ième} tiers de facturation de l'occupation du domaine public au titre des terrasses et que cette mesure entrera en vigueur à compter de l'année 2017.

2017-50 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – SANITAIRES PUBLICS

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 0,50 € le tarif d'utilisation des sanitaires publics de la place de la Grande Rigaudie et de la rue Tourny.

2017-51 MOTION RELATIVE A LA RENOVATION DE LA LIGNE FERROVIERE SARLAT-BERGERAC- LIBOURNE-BORDEAUX

Rapporteur : M. le Maire

Pour l'ensemble des habitants de la vallée de la Dordogne, la rénovation de la ligne ferroviaire Bergerac-Libourne est un enjeu primordial parce qu'elle assure le lien avec la nouvelle Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Bordeaux et parce qu'elle dessert l'ensemble de la vallée, de Sarlat jusqu'à Libourne et Bordeaux.

- *L'accès à la Ligne à Grande Vitesse (LGV) :*

L'ouverture prochaine de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Bordeaux va offrir de nouvelles chances de développement à l'ensemble de la grande région Aquitaine. La facilité et la sécurité d'accès à la LGV deviennent dès lors essentielles pour l'ensemble des territoires aquitains.

- *La desserte de la vallée de la Dordogne :*

La rénovation de la totalité de la ligne est absolument vitale pour assurer les déplacements quotidiens de tous les acteurs – entrepreneurs, salariés, scolaires et étudiants, patients- qui ont besoin de rejoindre les entreprises, les établissements scolaires et universitaires, les lieux de soins ou de consultation situés sur la vallée ou dans l'agglomération bordelaise.

En renvoyant sur les « collectivités locales », qui ne sont pas signataires du CPER, une part importante du financement -6,75 millions d'euros sur 45 millions-, le contrat de plan État-Région (CPER) 2010-2015 ne tient aucun compte des capacités contributives réelles de collectivités dont les ressources ont été, de surcroît, gravement affaiblies par la baisse des dotations de l'État de ces dernières années.

Contrairement à toute logique d'aménagement du territoire, ce plan de financement met à la charge de territoires officiellement considérés comme fragiles –tant par l'État que par la Région- des contributions qui ne sont pas demandées aux territoires mieux pourvus.

Il institue une participation des « collectivités locales » qui n'avait jusqu'alors jamais été sollicitée pour les rénovations de lignes ferroviaires.

Les intercommunalités et les chambres consulaires qui s'associent à cette délibération demandent à tous les acteurs de se mobiliser face à une injustice qui compromet gravement leur avenir.

Elles demandent à être reçues dans les meilleurs délais, par le préfet de la Région Aquitaine, par le président de la Région Nouvelle Aquitaine et par le président de la SNCF afin que soient rapidement réexaminées les conditions de financement que l'on prétend leur imposer et qu'elles sont dans l'incapacité d'assumer.

COMMUNICATION

- Travaux de reconfiguration de l'école maternelle du Pignol
- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire du 20 février 2017 et du 6 mars 2017 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *MAPA – Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école du Pignol et la création d'une 4^{ème} classe*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

L'an Deux Mille Dix Sept, le Trente Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 22 juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe MELOT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Isabelle TEIXEIRA, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Gérald ZANIN, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Nadine PERUSIN à Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Franck DUVAL, Madame Carole DELBOS à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE à Monsieur Philippe MELOT, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sophie KERVAUT

2017-52 RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DES SERVICES – VILLE DE SARLAT

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2016 des services de la ville de Sarlat.

2017-53 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des postes concernés au titre de la promotion interne 2017 :

- ↪ 2 attachés avec effet au 1^{er} novembre 2017
- ↪ 1 technicien territorial avec effet au 1^{er} juillet 2017
- ↪ 2 agents de maîtrise avec effet au 1^{er} juillet 2017

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs.

Il dit que les postes ouverts, pour les agents ne figurant pas la liste d'aptitude de la catégorie A, seront supprimés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-54 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : TRANSFORMATION DE POSTES LIEE AUX AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la transformation des postes emportant suppression de l'emploi quitté et la création de l'emploi occupé par avancement de grade :

<u>Date</u>	<u>Grade</u>	<u>Modification</u>
<u>1^{er} janvier 2017</u>		
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	- 6
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	+ 6
	Rédacteur	- 3
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	+ 3
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- 5
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	+ 5
	Agent de maîtrise	- 4
	Agent de maîtrise principal	+ 4
	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	- 3
	Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	+ 3
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	- 3
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	+ 3
	Opérateur qualifié des activités physiques	- 2
	Opérateur principal APS	+ 2
	Gardien de police municipale	- 1
	Brigadier de police	+ 1
<u>1^{er} février 2017</u>		
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	- 1
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	+ 1
<u>1^{er} octobre 2017</u>		
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- 1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	+ 1

Il autorise la modification du tableau des effectifs comme précisé ci-dessus et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017

2017-55 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTE

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression et la création des postes suivants :
↳ Suppression d'un poste d'éducateur jeune enfant, catégorie B, à hauteur de 17.5/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2017

↳ Création d'un poste d'éducateur jeune enfant, catégorie B, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-56 ADHESION DE LA COMMUNE DE SARLAT AU SERVICE ENERGIES DU SDE 24
Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24.

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

2017-57 CHARTRE « 0 HERBICIDE » - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour supprimer l'usage des pesticides dans la commune.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes y afférents.

2017-58 DENOMINATION DU STADE DE MADRAZES – « STADE CHRISTIAN GOUMONDIE »
Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renomme en hommage le stade de rugby de Madrazès : STADE CHRISTIAN GOUMONDIE

2017-59 OGEC – ECOLE SAINTE CROIX – DOTATION DE FONTIONNEMENT
Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions : M. KNEBLEWSKI, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CAMPOU), décide l'octroi d'une subvention de 70 437.00 € autitre de l'année scolaire 2016-2017 à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Sainte Croix.

Il fixe le prix du repas à 3.50 € l'unité à compter du 1^{er} août 2017.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention et dit que les crédits sont inscrits au Budget 2017.

2017-60 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LE PARI
Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de personnel municipal au bénéfice du PARI tout au long de l'année scolaire.

Il approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il donne son accord pour la facturation de cette mise à disposition qui s'élève pour 2016 à 17 712.94 €.

Il décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 17 712.94 €.

2017-61 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions dans les conditions suivantes :

Associations	Objet de la subvention	Montant
SOC GYM	Subvention exceptionnelle Aide au financement formation BPJEPS	3 000.00 €
Volley Ball Sarladais	Subvention exceptionnelle Acquisition mobilier de stockage	600.00 €
OGEC Ecole Sainte Croix	Subvention de fonctionnement 2017	70 437.00 €
Union Sarlat Natation 24	Subvention Pass'Sport	40.00 €

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2017.

2017-62 BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°1[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

Virements de crédits - Section de Fonctionnement			
Imputations CHAP/ART/FCT	Libellés	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
014-739221-01	FNGIR	153 000.00 €	
014-739223-01	FPIC		158 000.00 €
65-6574-01	Subventions de fonctionnement aux associations	80 077.00 €	
65-6574-212	Subvention de fonctionnement OGEC École Sainte Croix		70 437.00 €
65-6574-40	Subvention de fonctionnement aux associations		1 000.00 €
67-6745-40	Subvention exceptionnelle Association SOC Gymnastique Sportive		3 000.00 €
67-6745-40	Subvention exceptionnelle Association Volley Ball Sarladais		600.00 €
67-6745-40	Subvention exceptionnelle PASS'SPORT Union Sarlat Natation 24		40.00 €
Total fonctionnement		233 077.00 €	233 077.00 €

Ouvertures de crédits - Section d'Investissement			
Imputations ART/FCT/OP	Libellés	Dépenses	Recettes
13-1311-020-102	Subventions d'équipement État TEPCV Véhicules électriques		51 450.00 €
13-1328-412-17	Autres subventions d'équipement construction courts de padel		56 550.00 €
13-1342-01	Amendes de police		24 000.00 €
2182-020-102	Acquisition de 8 véhicules dont 5 électriques	64 000.00 €	
21318-412-17	Construction courts de padel	68 000.00 €	
Total investissement		132 000.00 €	132 000.00 €

Virements de crédits - Section d'Investissement			
Imputations ART/FCT/OP	Libellés	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
020-020-01	Dépenses imprévues d'investissement	50 000.00 €	
21318-950-48	Travaux ascenseur panoramique		20 600.00 €
2158-642-47	Matériel multi-accueil Maison Petite Enfance		2 000.00 €
2158-950-48	Matériel ascenseur panoramique		400.00 €
2182-020-102	Acquisition de 8 véhicules dont 5 électriques		36 000.00 €
2313-020-103	Travaux bâtiments communaux		55 000.00 €
2313-324-11	Travaux chapelle des pénitents blancs	133 000.00 €	
2313-412-17	Travaux tennis couvert Madrazès		9 000.00 €
2315-822-26	Travaux de voirie Grande Rigaudie		60 000.00 €
	Total investissement	183 000.00 €	183 000.00 €

Ouvertures de crédits - Section de Fonctionnement			
Imputations ART/FCT/OP	Libellés	Dépenses	Recettes
014-739223-01	FPIC	28 200.00 €	
66-66111-01	Intérêts des emprunts réglés à l'échéance	17 000.00 €	
66-66112-01	Intérêts – Rattachement des ICNE	- 17 000.00 €	
73-73223-01	FPIC		28 200.00 €
	Total investissement	28 200.00 €	28 200.00 €

2017-63 BUDGET ANNEXE EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1

[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

Virements de crédits - Section d'Investissement			
Imputations ART/FCT/OP	Libellés	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2315-11	Travaux réseaux eau potable	20 000.00 €	
2315-12	Travaux réseaux eaux pluviales		20 000.00 €
	Total investissement	20 000.00 €	20 000.00 €

2017-64 TARIFS DES SERVICES PUBLICS - MODIFICATION DES TARIFS DES PRESTATIONS DU CENTRE CULTUREL

[Rapporteur : M. KNEBLEWSKI](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à partir du 1^{er} Septembre 2017, les tarifs et prestations du centre culturel conformément aux conditions définies ci-dessous :

Type de location

Tarif Hors Taxes

Etablissements Scolaires, Arbres de Noël, Clubs services, et autres associations :

- Commune de Sarlat 500.00 €
- Autres communes..... 600.00 €
- Installation ou répétitions/jour..... 200.00 €

Pour les associations caritatives, voir au coup par coup.
Différencier les manifestations à entrées payantes des autres.

Congrès, Réunions, Salons, Producteur-Diffuseur :

- Location..... 2 200.00 €
- Installation ou répétitions/jour..... 300.00 €

Conférences :

- Location..... 300.00 €

Insertion de publicité – Programme du Centre Culturel

- Formule « page entière » - 2^{ème} de couverture & 4^{ème} de couverture..... 1 500.00 €
- Formule « page entière » - 3^{ème} de couverture..... 1 300.00 €
- Formule « partenaires » - Insertion du logo de l'entreprise..... 510.00 €
- Diffusion Facebook + 1 lien vers l'établissement..... 400.00 €
- Diffusion « Grand Ecran » dans l'enceinte du Centre Culturel..... 300.00 €

Lumière

- Lumière spécifique avec régisseur..... 250.00 €

Sonorisation

- Diffusion avec régisseur..... 250.00 €

Vidéo

- Vidéo + écran/image fixe (sans régisseur)..... 150.00 €
- Vidéo + écran/plusieurs sources (avec un régisseur)..... 250.00 €

Accueil café

- Matin : accueil café/viennoiserie..... 5.00 €
- Après-midi : pause-café..... 3.00 €

Chapiteau du Centre culturel ERP Type CTS

- Sans chauffage..... 300.00 €
- Avec chauffage..... 400.00 €

2017-65 CENTRE CULTUREL - RESIDENCES DE CREATION ARTISTIQUE – FINANCEMENT DRAC

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de résidence de création artistique porté par le Centre Culturel.

Il rappelle que les crédits nécessaires à la concrétisation de ce projet sont inscrits au budget annexe 2017.

Il sollicite le concours financier de la DRAC à hauteur de 17.500 €

Il autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à la concrétisation de la présente délibération.

2017-66 ANIMATION DU PATRIMOINE – PROJETS 2017 - MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE AUPRES DE LA DRAC

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dépenses d'animations au titre de l'année 2017 dans le cadre de l'opération « Ville d'Art et d'Histoire ».

Il approuve le plan de financement indiqué ci-dessous :

Recettes		Dépenses	
Etat (DRAC)	4 000 €		
Ateliers payants	1 000 €		
Commune de Sarlat	35 460 €		
TOTAL	40 460 €	TOTAL	40 460 €

Il sollicite de la DRAC une subvention de 4 000 € afin de cofinancer à hauteur de 9,9 % le coût total de l'opération.

Il dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-67 ANIMATION DU PATRIMOINE - CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME SARLAT-PERIGORD NOIR - VISITE LA BELLE SARLADAISE

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer la convention avec l'Office de Tourisme pour « La belle Sarladaise ».

Il dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-68 AVENANT N°9 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°9 au marché d'exploitation des installations thermiques passé avec la société ELYO SUEZ.

Cet avenant n°9 a pour objet :

- De modifier la redevance P2 du site de la Maison de Retraite du Plantier.
- De supprimer la redevance P3 pour ce site.

- De préciser la base tarifaire pour la redevance P1 MC Marché Compteur.
Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cet avenant.

2017-69 DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LA RESIDENCE HABITAT JEUNES : « ROUTE NAPOLEON »
[Rapporteur : M. ALDRIN](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), décide de dénommer la voie : Route Napoléon : le chemin en impasse commençant route de Vitrac et s'arrêtant au droit de la parcelle n°84 section BV.

2017-70 SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - RAPPORT D'ACTIVITES 2016 ET NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du délégataire du service d'eau potable au titre de l'exercice 2016 et de la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.
Il dit que ces documents sont à la disposition du public en mairie.
Il dit qu'un exemplaire de ces documents, accompagnés de la présente délibération, seront remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

2017-71 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT D'ACTIVITES 2016 ET NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du délégataire du service d'assainissement au titre de l'exercice 2016 et de la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.
Il dit que ces documents sont à la disposition du public en mairie.
Il dit qu'un exemplaire de ces documents, accompagnés de la présente délibération, seront remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

2017-72 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2016 DU SIAEP DE VITRAC LA CANEDA
[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2017-73 TRAVAUX – REHABILITATION ECOLE DU PIGNOL : DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME
[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réhabilitation de l'école du Pignol.

2017-74 ECLAIRAGE PUBLIC – EFFACEMENT DES RESEAUX BOULEVARD EUGENE LEROY

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux d'effacement des réseaux de l'éclairage public boulevard Eugène Leroy.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 53.263,93 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 19.973,98 €.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2017-75 PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE AUX FRAIS D'OBSEQUES

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le règlement exceptionnel d'un montant de 1 289,09 € directement auprès des pompes funèbres Garrigou.

Il dit les crédits correspondants seront inscrit au compte 6713 « charges exceptionnelles ».

COMMUNICATION

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire du 7 avril 2017 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Avenants MAPA - Sanitaires publics*
- *Contrat de bail avec l'association La Croix Rouge Française pour les locaux du « Colombier »*
- *Emprunt*
- *MAPA - Travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées secteur de l'Abattoir (rues Pierre Brossolette et Fontaine de l'Amour) pour la tranche ferme et les travaux de déplacement des réseaux d'eau potable et d'assainissement secteur le Pontet Sud pour la tranche optionnelle*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

L'an Deux Mille Dix Sept, le Vingt Cinq Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 18 septembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe MELOT, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

Procurations : Madame Marie-Pierre VALETTE à Monsieur Franck DUVAL, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Sophie KERVAUT à Madame Gisèle FAUGERE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA

2017-76 RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR ET COMPTES ADMINISTRATIFS

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2016 des services de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et des comptes administratifs 2016.

2017-77 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTES

[Rapporteur : M. ALDRIN](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression et la création de poste ci-dessous :

- ↳ suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, catégorie C échelle C2, à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- ↳ suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, catégorie C échelle C3, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- ↳ création de 3 postes d'adjoint administratif, catégorie C échelle C1, à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2017.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-78 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule et remplace la délibération n°2017-55 suite à une erreur matérielle.

Il approuve la création de poste ci-dessous :

↳ création d'un poste d'éducateur jeune enfant, catégorie B, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017

2017-79 CONTRAT DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET.

Pour assurer la prise en charge des contrats signés depuis le 1^{er} janvier 2014, le comptable propose de modifier la forme du protocole d'accord, désormais signé par le Maire de Sarlat, en remplaçant toute mention du CCAS par la ville de Sarlat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord ainsi modifié.

2017-80 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions suivantes et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2017 :

Associations	Objet de la subvention	Montant
Avenir Sarlat	Subvention Exceptionnelle Nocturnes et Braderie d'été	13.222,50 €
Animation et Promotion des musées de Sarlat	Subvention exceptionnelle – Organisation Nuit du Patrimoine – Remboursement avance	162,00 €
Pétanque Sarladaise	Subvention Exceptionnelle – Participation financière frais compétition nationale	300,00 €

2017-81 VERSEMENT FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 91 000 € à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, au titre de la réalisation des travaux de voirie notamment sur le boulevard Voltaire.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée ainsi que tous les documents nécessaires au versement du fonds de concours et dit que les crédits correspondants seront prévus au budget.

2017-82 BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

OUVERTURES DE CRÉDITS – SECTION D'INVESTISSEMENT			
Imputations CHAP/ART/FCT/OP	Libellés	Dépenses	Recettes
13-1328-412-17	Autres subventions d'équipement construction tennis couvert Madrazès		4 000.00 €
2313-412-17	Travaux tennis couvert Madrazès	4 000.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		4 000.00 €	4 000.00 €

VIREMENTS DE CRÉDITS – SECTION D'INVESTISSEMENT			
Imputations CHAP/ART/FCT/OP	Libellés	Diminution de crédits	Augmentatio n de crédits
204-2041582-822	Subventions d'équipement autres groupements de collectivités		91 000.00 €
21318-324-10	Travaux Cathédrale		1 100.00 €
21318-412-17	Travaux tennis Madrazès		600.00 €
21318-644-47	Travaux Maison de la Petite Enfance		5 400.00 €
21318-645-47	Travaux 123 Soleil		700.00 €
21578-821-25	Autres matériels de voirie		900.00 €
2158-020-102	Matériels Centre Technique Municipal	3 000.00 €	
2158-412-15	Matériels Service des Sports		5 000.00 €
2313-324-11	Travaux Chapelle des pénitents Blancs	120 400.00 €	
2313-324-45	Travaux Ancien Evêché	61 300.00 €	
2313-412-17	Travaux tennis couvert Madrazès		20 000.00 €
2315-814-24	Travaux d'éclairage public		60 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		184 700.00 €	184 700.00 €

VIREMENTS DE CRÉDITS – SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Imputations CHAP/ART/FCT	Libellés	Diminution de crédits	Augmentatio n de crédits
65-6574-01	Subventions de fonctionnement aux associations	6 262.00 €	
67-6713-026	Secours et dots		1 300.00 €
67-67145-22	Bourses et prix		1 000.00 €
67-6745-01	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations	10 000.00 €	
67-6745-30	Subventions de fonctionnement exceptionnelles Anim.Promo.Musées Sarlat		162.00 €
67-6745-40	Subventions de fonctionnement exceptionnelles Ass.Pétanque Sarladaise		300.00 €
67-6745-94	Subventions de fonctionnement exceptionnelles Association Avenir Sarlat		13 225.00 €
67-678-4222	Autres charges exceptionnelles		275.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		16 262.00 €	16 262.00 €

**2017-83 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES - DECISION
MODIFICATIVE N°1**
[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

OUVERTURES DE CRÉDITS – SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Imputations ART/FCT	Libellés	Dépenses	Recettes
011-6233	Sarlat Swing It	15 000.00 €	
70-7083	Locations diverses		15 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		15 000.00 €	15 000.00 €

2017-84 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - CLUB ATHLETIQUE SARLAT-PERIGORD NOIR

[Rapporteur : M. KNEBLEWSKI](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2017-85 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - FOOTBALL CLUB SARLAT-MARCILLAC

[Rapporteur : M. KNEBLEWSKI](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le Football Club Sarlat-Marcillac et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2017-86 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - FESTIVAL DU FILM DE SARLAT

[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le Festival du Film de Sarlat.

2017-87 RESTAURATION DU PATRIMOINE – MENUISERIES EXTERIEURES ANCIEN EVECHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'investissement et valide le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 59 200,00 € H.T. (71 040,00 € T.T.C.)

Part de l'Etat (20 %) : 11 840,00 €

Part du Conseil Départemental de la Dordogne (15%) : 8 880,00 €

Participation de la collectivité (T.V.A. incluse) : 50 320,00 €

Il demande la subvention de 11 840 € attribuée par l'Etat à la DRAC Nouvelle-Aquitaine et celle de 8 880,00 € attribuée par le Conseil Départemental.

2017-88 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL APRES ENQUETE PUBLIQUE POUR LE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES ET RESEAUX DE LA RESIDENCE MONTAIGNE

[Rapporteur : M. MELOT](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer dans le domaine public communal les voiries et réseaux de la résidence Montaigne.

Il dit que cette acquisition se fera moyennant le prix forfaitaire de 15 € et que les frais d'acte et de géomètre seront supportés par la Commune.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

2017-89 CRECHE FAMILIALE – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le rapport du contrôle CAF de mai 2017 sur la Crèche Familiale recommande de préciser le règlement de fonctionnement en indiquant les éléments suivants :

- Les revenus sont encadrés par un prix plancher et un prix plafond.
- Les enfants de parents en situation de précarité ou engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle doivent pouvoir accéder à une place d'accueil dans l'équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications exposées du règlement de fonctionnement de la Crèche Familiale

2017-90 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT D'UN POINT LUMINEUX AU PLANTIER

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier présenté d'un montant de 1.011,26 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

Il s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 379,22 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2017-91 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT D'UN POINT LUMINEUX AU LOTISSEMENT DU SABLLOU

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il approuve le dossier présenté d'un montant de 1.011,26 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

Il s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 379,22 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2017-92 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT D’UN POINT LUMINEUX HLM LES CHENES VERTS

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l’éclairage public.

Il approuve le dossier présenté d’un montant de 1.768,15 € TTC.

Il s’engage à régler au Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l’émission du titre de recettes, les sommes dues.

Il s’engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l’objet d’un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l’entreprise et le Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne.

Il s’engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 663,06 € HT.

Il accepte de se conformer à l’ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2017-93 CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D’UN DIAGNOSTIC D’ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le projet de convention relatif à la réalisation d’un diagnostic d’archéologie préventive.

Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2017-94 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU BADMINTON CLUB DU SARLADAIS

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la mise à disposition d’un agent titulaire au bénéfice du « Badminton Club du Sarladais », dans les conditions précisées ci-dessous :

Agent : Opérateur territorial Principal des APS du service des sports :

- Périodicité ↪ 1 heures 30 les mercredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l’école de badminton

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

2017-95 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU FOOTBALL CLUB SARLAT-MARCILLAC

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la mise à disposition d’un agent titulaire au bénéfice du « Football Club Sarlat Marcillac » dans les conditions précisées ci-dessous :

Agent 1 : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe du service des sports :

- Périodicité ↪ 8 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Encadrement de l’école de foot/ Encadrement et entraînement des gardiens de but

Agent 2 : Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe du service citoyenneté, jeunesse et sports :

- Périodicité ↪ 8 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Encadrement de la section foot du collège La Boétie

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

2017-96 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CLUB ATHLETIQUE SARLAT-PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du «Club Athlétique Sarlat Périgord Noir» dans les conditions précisées ci-dessous :

Agent 1 : Opérateur des Activités Physiques et Sportives du service citoyenneté jeunesse et sports :

- Périodicité A ↪ 4 heures les mercredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby
- Périodicité B ↪ 5 heures : 2h les mardis, 3h les jeudis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Section sportive de rugby du Lycée Pré de Cordy

Agent 2 : Opérateur Principal des Activités Physiques et Sportives du service citoyenneté jeunesse et sports:

- Périodicité A ↪ 3 heures les mercredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby
- Périodicité B ↪ 2 heures les samedis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby

Agent 3 : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe du service propreté :

- Périodicité ↪ 3 heures les samedis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby

Agent 4 : Agent de Maîtrise Principal du service cuisine communale :

- Périodicité ↪ 3 heures les mercredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

2017-97 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU PERIGORD NOIR ATHLETISME

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Périgord Noir Athlétisme » dans les conditions précisées ci-dessous :

Agent : Agent de Maîtrise du service des sports

- Périodicité ↪ 6 heures hebdomadaires (2h-mardi, 2h-jeudi et 2h-samedi)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école d'athlétisme.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

2017-98 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU KARATE DO SAMOURAI SARLAT

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Karaté Do Samouraï Sarlat », dans les conditions précisées ci-dessous :

Agent : Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe du service citoyenneté, jeunesse et sports :

- Périodicité ↪ 4 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Educateur au karaté Do Samouraï

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

2017-99 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SARLAT OLYMPIQUE CLUB GYMNASTIQUE SPORTIVE

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du «Sarlat Olympic Club Gymnastique Sportive» dans les conditions précisées ci-dessous :

Agent 1 : Opérateur principal des activités physiques et sportives du service des sports :

- Périodicité ↪ 1 heures 30 hebdomadaires (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Encadrement de l'école de gymnastique

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

2017-100 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SARLAT HANDBALL PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Sarlat Handball Périgord Noir » dans les conditions précisées ci-dessous :

Agent : Opérateur des activités physiques et sportives du service citoyenneté, jeunesse et sports :

- Périodicité ↪ 1 heures 30 les mardis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de handball

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Tarifs des spectacles du Centre Culturel saison 2017-2018*
- *Défense des intérêts de la commune – SAS garage Robert*
- *Défense des intérêts de la commune – Consorts Thomassin*
- *Défense des intérêts de la commune – SA Orange*
- *Contrat de bail, de bail avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne*
- *Tarif soirée anniversaire d'1,2,3 Soleil au Centre Culturel (15 ans)*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

L'an Deux Mille Dix Sept, le Six Novembre à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 27 octobre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe MELOT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Marlies CABANEL, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

Procurations : Monsieur Julien VANIERE à Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Francis LASFARGUE à Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Carole DELBOS à Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Jean-Fred DROIN à Monsieur Romain BONDONNEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier THOMAS

2017-100 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SARLAT HANDBALL PÉRIGORD NOIR

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Sarlat Handball Périgord Noir » dans les conditions précisées ci-dessous :

Agent : Opérateur des activités physiques et sportives du service citoyenneté, jeunesse et sports :

- Périodicité ↪ 3 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de handball

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants

2017-101 PERSONNEL COMMUNAL – ACCUEILLANTS « 1, 2, 3 SOLEIL » - CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE REMUNERATION

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de recrutement et de rémunération des accueillants d'1,2,3 Soleil dans les conditions exposées.

Il approuve la création des postes contractuels dans les conditions ci-dessous :

- un responsable de service, titulaire de la Fonction Publique Territoriale, à temps non-complet à hauteur de 23 heures hebdomadaires (temps annualisé),
- un ou plusieurs agents contractuels occupant un emploi permanent, à temps non-complet de 3 heures 30 minutes hebdomadaires (temps annualisé) recrutés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 mois renouvelables, en l'absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (art.3-3 1° de la loi du 26.01.84 modifiée) rémunérés sur la grille indiciaire du cadre d'emploi éducateur principal de jeunes enfants.

L'indice de rémunération sera fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle de l'agent affecté aux missions d'accueillant, soit un indice de rémunération compris entre l'échelon 4 et l'échelon 8.

Ces agents sont des accueillants professionnels ayant la formation et la qualification professionnelle pour assurer l'écoute et le soutien aux parents.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail ou arrêtés de nomination.

Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 et suivants.

2017-102 DECENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions : M. BONDONNEAU, M. DROIN, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL 2 contre : Mme LE GOFF, M. CHAMPOU) décide de fixer les tarifs du stationnement à compter de l'entrée en vigueur de la réforme sur la dépenalisation du stationnement payant comme indiqués ci-dessous.

Il décide d'instituer le Forfait Post-Stationnement à la somme de 30 € représentant le montant du pour la durée maximale de stationnement dans chacune des zones ;

Il décide de fixer la minoration à la somme de 10 € lorsque le redevable s'acquitte de la somme due dans le délai de 48 heures à compter de l'apposition de l'information sur l'avis de paiement du FPS ;

Il décide de confier la gestion du service à l'ANTAI tel que précisé dans la convention ci-annexée ;

Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents inhérents à la mise en œuvre de cette disposition légale.

BAREME TARIFAIRE APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

ZONE VERTE	
Avenue Thiers - Rue de la République - Avenue Gambetta Rue Sirey - Rue Louis Mie <i>1H00 gratuite pour les habitants de Sarlat</i>	
DUREE	TARIFS
1H00	1 €
1H15	15 €
1H30	30 €

ZONE ORANGE			
Boulevard Henri Arlet - Rue des Ecus - Rue Jean-Joseph Escande Boulevard Nessmann - Place Salvador Allende - Place de la Bouquerie Rue du 8 mai 1945 - Boulevard Eugène Leroy - Place Pierre-Paul Grassé Boulevard Voltaire - Place de la Petite Rigaudie <i>1H00 gratuite pour les habitants de Sarlat</i>			
1 ^{er} avril au 31 octobre		1 ^{er} novembre au 31 mars	
DUREE	TARIFS	Gratuit	
0H30	1,00 €		
1H00	1,60 €		
1H30	2,70 €		
2H00	3,80 €		
3H00	5,50 €		
3H15	15 €		
3H30	30 €		

ZONE ORANGE			
Place Pasteur & Place Maurice Albe <i>1H00 gratuite pour les habitants de Sarlat</i>			
1 ^{er} avril au 31 octobre		1 ^{er} novembre au 31 mars	
DUREE	TARIFS	DUREE	TARIFS
0H30	1,00 €	0H30	0,30 €
1H00	1,60 €	1H00	0,60 €
1H30	2,70 €	1H30	1 €
2H00	3,80 €	2H00	1,50 €
3H00	5,50 €	3H00	2 €
3H15	15 €	3H15	15 €
3H30	30 €	3H30	30 €

ZONE JAUNE	
Avenue du Général de Gaulle – Place du 19 mars 1962 – Place Sundhouse <i>1H00 gratuite pour les habitants de Sarlat</i>	
15 juin au 15 septembre	
DUREE	TARIFS
4H00	3 €
7H00	5 €
7H30	15 €
8H00	30 €

ZONE CAMPINGS – CARS	
Place Flandre Dunkerque 1940 Place des Anciens Combattants de l'AFN	
1 ^{ère} heure gratuite	
DUREE	TARIFS
23H30	7 €
24H00	30 €
2,00 € → 100 litres d'eau	
2,00 € → 1h00 d'électricité (230 V)	

2017-103 COMMUNICATION – OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal prend acte de la communication faite par Monsieur le Maire du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

COMMUNICATION

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire du 2 octobre 2017 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Travaux de réhabilitation de l'école du Pignol et création d'une 4^{ème} classe - MAPA*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.